

## Le camouflage de matériel

Avec la presse clandestine, le camouflage d'armes et d'autres matériels militaires fait parti des premières actions de résistance.

Début juillet 1940, le lieutenant-colonel Thouvard et le chef d'escadron Henri Delaye prennent la direction du parc d'artillerie de Grenoble. Il y trouvent 40 000 tonnes de munitions, d'armement, et de matériels provenant d'unités démobilisées. Henri Delaye demande alors aux hommes dont il est sûr de « *dissimuler aux yeux de l'ennemi le maximum d'armes et de munitions* ». Au même moment, la commission d'Armistice italienne s'installe à Grenoble et fait partir vers l'Italie 10 à 12 000 tonnes de munitions. Dès lors, tous les moyens sont bons pour cacher les stocks restants. L'ensemble du personnel du Parc d'artillerie y prend part. En décembre 1941, l'équipe de C.D.M. du Parc est renforcée par le lieutenant Bertaux, qui en prend la tête ainsi que par **le capitaine Nal** et son adjoint, l'adjudant Requet.



Cadres militaires en civil du parc d'artillerie de Grenoble (au centre, Henri Delaye). Coll. MRDI

Dès juillet 1940, ces hommes vont s'efforcer de saboter le matériel partant pour l'Italie, de rechercher des lieux où camoufler ce qui a pu être conservé (couvent, maisons particulières, usines, carrières...). En octobre 1942, il existe plus de 150 caches renfermant 300 mitrailleuses et fusils mitrailleurs, 3000 revolvers et fusils, 3000 tonnes de munitions, 200 véhicules automobiles.

En envahissant la zone sud, en novembre 1942, Allemands et Italiens exigent la dissolution de l'armée d'Armistice ainsi que la livraison de tout le matériel de guerre et des armes individuelles. Un décret du 3 décembre averti les particuliers par voie de presse d'avoir à signaler tout dépôt à l'occupant et de déposer les armes dans les mairies sous peine de mort. Certaines caches sont donc découvertes par les Italiens suite à des délations ou détruites afin d'éviter que le matériel militaire ne tombe entre leurs mains. Les hommes des groupes francs, sous l'autorité de Nal, récupèrent alors les armes des dépôts menacés et les dispersent à la hâte, les jetant même parfois à l'Isère. Cependant, la plupart des 150 dépôts initiaux ont pu être inviolés ou transférés. L'une des nouvelles cachettes est le tribunal d'instance, quai Créqui, où seront entreposées 13 tonnes de matériel.

La plupart de ces armes et munitions sont récupérées par **les groupes francs** et distribuées aux différentes formations civiles et militaires de la Résistance.